



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Commission des Seniors de la
Fédération Wallonie-Bruxelles



Coordination des Associations de Seniors

Procès-verbal de la réunion du CA du 28 novembre 2017

Projet

Présents :

Anne Marie Balthasart

Arlette Crapez Nisot

Henri Lurkin

Isabelle Capiiaux

Sylvain Etchegaray

Norbert Knaepen

Aînés ECOLO

Aînés du cdH

C2S

Espace Seniors

Ligue Libérale des Pensionnés

FGTB Seniors

Excusés :

Anne Jaumotte

Christiane Ophals

Corinne Rosier

Florence Lebailly

François Verhulst

Jacques Maesschalck

Jean-Marie Amand

Michel Habran

Patrick Feltesse

Philippe Andrienne

Raymond Hoens

Cécile Lemaire

Louise-Marie Vandenhove

Jeannine Martin

AFUTAB

Aînés ECOLO

Enéo

Ligue Libérale des Pensionnés

Espace Seniors

Courants d'âges

Aînés du cdH

C2S

Aînés du MOC

Aînés du MOC

Enéo

FGTB Seniors

Senoah

Fédération indépendante des Seniors

Aînés du MOC

Absents :

Invités :

Kiriaki Karpitsaris - Secrétaire administrative

Suite à la manifestation prévue le 19 décembre à Bruxelles, le CA et l'AG du 19 décembre sont avancés au lundi 18 décembre à **14h30.**

1. Approbation du PV du 24 octobre 2017

Le PV du 24 octobre 2017 est approuvé sans modification.

2. Courriers et Archives :

Courriers :

Le SPF – Service APE effectuera un contrôle au siège de la CAS le vendredi 1^{er} décembre 2017 à 11h45 pour la reconduction du subside APE pour le secrétaire administrative. Henri Lurkin y sera présent à 11h45 et la secrétaire les rejoindra pour 12h25.

La FWB a adressé sa demande de remboursement du subside annuel non-justifié pour un montant de 2.119,33€. Un courrier recommandé va être adressé à la CAS en ce sens. Madame VAILLANT, responsable de la vérification de nos comptes a, cette année, tenu compte du subside perçu dans le cadre de l'APE. Ce qui est un avantage pour la CAS vu que l'emploi est un gros poste de dépense et que celui-ci n'est pas couvert à 100% par le subside APE.

Archives :

Arlette CRAPEZ-NISOT et Louise-Marie VANDENHOVE prendront contact pour fixer une date de reprise des archives.

3. Assises des Seniors :

En date du 15 novembre 2017 un CA extraordinaire s'est réuni afin de travailler sur les textes des Assises des Seniors qui paraîtront dans la brochure de cette année.

Les textes qui avaient été communiqués avant la réunion, ont été corrigés directement le jour de la réunion simultanément par la Chargée de projet son ordinateur, la secrétaire sur le sien et par les référents sur leur texte, le tout sur base des commentaires des membres présents et des remarques adressées à la secrétaire par les membres excusés.

Les textes corrigés sur cette base ont été soumis pour dernière relecture lors du CA de ce jour.

Textes :

0. Éditorial

Henri lit son projet d'éditorial.

Les corrections/remarques suivantes sont faites :

- Remplacer « fascicule » par brochure ;
- Les colloques doivent être mis dans l'ordre chronologique prévu ;
- Afin d'éviter des conflits autour des genres, il faut utiliser des termes plus génériques « seniors », « personnes âgées »,... ;
- Remplacer « composer avec les aînés » par « travailler avec » ;
- « les vieillissements » ;
- Remplacer « la brochure de 2017 n'est rien d'autre qu'un vadémécum » par « la brochure de 2017 est un vadémécum ».

1. Nouvelles technologies

Sylvain attire l'attention sur le manque de mise en garde dans le texte sur les dangers d'internet. Il propose de préparer une petite phrase à insérer dans les premiers paragraphes du texte.

Le dernier paragraphe doit être déplacé en page 4, juste avant « Attentes de la Coordination ».

Le texte NTIC est approuvé sous réserve de ces modifications.

2. Revenus

Anne Marie fait part des remarques des Aînés du Moc quant à la formulation du texte.

Le CA rappelle que cette brochure est un Vadémécum, lequel ne doit pas trop rentrer dans les détails, outre que les modifications proposées par les Aînés du MOC sont essentiellement des formulations qui rallongent le texte.

Le texte est approuvé en l'état.

3. Mobilité

Le texte est approuvé sans modification.

4. Santé et prévention

Norbert Knaepen fait remarquer qu'il serait intéressant dans le premier paragraphe de rappeler que si l'espérance de vie augmente, l'espérance de vie en bonne santé, elle, stagne. Il enverra les chiffres exacts à Isabelle Capiaux pour lui permettre d'intégrer cette remarque dans son texte.

Au point a. Prévention, c. Les tests de dépistages, il faut rajouter « gratuits ».

Au point f. Accès au soin, il faut modifier le temps de conjugaison pour l'APA, qui était accordée et ne l'est plus. Ensuite, il faut remplacer « *ou d'une meilleure prise en charge des frais de maintien de l'autonomie* » par « *ou d'une meilleure prise en charge de l'aide à domicile* ».

Le texte est approuvé sous réserve de ces modifications.

5. Lieux de vie

Par mail de ce jour, Senoah fait part de ses dernières remarques quant au texte lieux de vie. Il est signalé que « Résidence-Service » dispose d'une définition officielle qu'il faut donc reprendre.

Arlette signale qu'en Wallonie et à Bruxelles les choses sont différentes et qu'il existe donc une définition officielle pour Bruxelles aussi.

Anne Marie communiquera les deux définitions officielles qui seront à corriger pour la Wallonie et à rajouter pour Bruxelles.

Le texte est approuvé sous réserve de ces modifications.

6. Citoyenneté

Le texte est approuvé sans modification.

Publication :

Compte tenu des délais pour la publication, les textes, après uniformisation seront envoyés aux référents pour que les dernières corrections suite à la réunion de ce jour soient effectuées.

La secrétaire est en charge de la vérification des dernières corrections et de l'envoi des textes, ainsi que de l'éditorial corrigé à Jean-François MOULIN.

Isabelle CAPIAUX et Daphné ROBERTI seront en relation directe avec ce dernier pour les questions pratiques relatives à la brochure.

Les textes et l'éditorial devront être adressés à Jean-François MOULIN pour le 5 décembre au plus tard.

Colloques :

La question de l'inscription payante est posée.

En effet, par expérience, quand l'entrée est gratuite, les participants s'inscrivent mais ne viennent pas toujours, alors que si une entrée est demandée, le taux de participation réel est proche de celui prévu par les inscriptions.

Il est suggéré une petite entrée de l'ordre de 2€ par personne, cependant il est également signalé que la gestion des inscriptions avec un versement de 2€ lors de celle-ci engendre une charge de travail supplémentaire.

La réponse est laissée en suspens.

NTIC – 10 mars 2018 :

Henri a visité l'école dans laquelle se tiendra le colloque.

Si le nombre de participants est moindre que prévu, d'autres salles sont disponibles dans le même établissement et deux traiteurs ayant l'habitude de travailler avec l'établissement ont été conseillés.

La Province annonce un subside possible de 2.000,00€ ou 2.500,00€.

Un rendez-vous est prévu avec Madame RAIMOND de l'Agence du Numérique (AdN) le 12 décembre afin de présenter le plan de la journée.

Trois conférenciers interviendront :

- L'Agence du Numérique ;
- La Province de Liège avec son projet « Mobi'TIC »
- Les Espaces du Numérique (EPN)

La publicité est en réflexion : des triptyques / flyers doivent être prévus, à destination de tous nos membres (AFUTAB est ses 400 étudiants seniors en informatique), des CCCA de la Province de Liège, de la Commission Seniors de la Province.

Norbert Knaepen suggère de faire appel aux télévisions locales (RTC,...)

4. Divers :

- *Demande d'Arlette:*

Arlette Crapez-Nisot rappelle que le SPF Intérieur, avait sollicité une collaboration avec la CAS suite à un entretien en date du 22 septembre dernier.

Elle souhaite que ce point soit mis à l'ordre du jour du prochain CA afin de discuter des possibilités et des projets de collaboration.

Henri Lurkin, signale que lors de son colloque autour des nouvelles Technologie, il est prévu de proposer un stand au SPF Intérieur afin qu'il puisse participer également.

- *Imprimante CAS*

Lors du groupe travail du CA du 15 novembre 2017 sur les textes des Assises, la secrétaire avait sollicité l'avis du CA sur l'achat d'une imprimante pour le Siège social de la CAS. La question était de choisir entre l'achat d'une imprimante pour professionnels (plus de 300€) ou une pour des

particuliers (à partir de 50€). Compte tenu du coût et de l'utilisation que la CAS en aurait, il a été décidé d'acquérir une imprimante pour particulier.

Aujourd'hui, la secrétaire, après quelques recherches, propose deux imprimantes, l'une plus chère à l'achat, mais plus rentable quant au coût à la page pour les cartouches. La seconde moins chère à l'achat, mais ayant un coût à la page plus élevé.

Le CA marque son accord sur l'achat d'une imprimante ayant un meilleur coût à la page. L'imprimante, quel qu'en soit le prix pourra être amortie sur plusieurs années.

Annexes :

- PV du 24 octobre 2017 approuvé
- Textes des Assises finalisés et approuvés (6)
- Éditorial